



Restructurations Bâtiment « D »

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le syndicat **FO DGFIP 49** s'adresse à Monsieur Béreau, Administrateur Général des Finances publiques de Maine et Loire,

Cher (e) collègue, tu trouveras ci-dessous la lettre du syndicat **FO DGFIP 49** concernant les améliorations à apporter sur les conditions de travail dans l'ensemble du bâtiment D de la Cité administrative d'Angers.

Angers le 29 août 2017

Objet : Réhabilitation du bâtiment « D » suite aux fusions – absorptions (SIE-SIP).

Monsieur l'Administrateur Général des Finances publiques de Maine et Loire,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre des fusions - absorptions internes au bâtiment « D » (2 SIP et 2 SIE).

Ces restructurations, même si elles ne reçoivent pas l'aval de **FO DGFIP 49**, devraient être l'occasion d'améliorer les conditions de vie au travail des agents. La vétusté du bâtiment construit depuis plusieurs décennies laisse apparaître des carences qui nécessiteraient une réhabilitation complète des trois niveaux dévolus aux services de la DDFIP.

Partant du fait que le bâtiment « C » a récemment fait l'objet de travaux importants (CDIF et SPF) lors de la venue des agents de « Chanzy », il n'y a aucune raison objective que les agents continuent d'exercer leur fonction dans les étages de la structure « D » sans qu'aucun réaménagement conséquent ne soit réalisé.

Ces trois niveaux du bâtiment « D », identiques à ceux du bâtiment « C » avant rénovation, sont aujourd'hui ceux qui offrent probablement les conditions de vie au travail les plus dégradées de la place d'Angers. Par conséquent, rien ne justifie que les agents concernés ne puissent pas travailler dans les mêmes conditions que leurs collègues.

Cette requête voit sa légitimité renforcée compte tenu du fait que les services d'accueil des SIP ainsi que le hall aient été entièrement refaits alors que plus de 120 agents sont concernés.

Il n'est pas anodin de rappeler aussi qu'un certain nombre d'agents victime de précédentes restructurations exerce actuellement leur fonction dans des conditions plus dégradées que celles qu'ils connaissaient précédemment.

Pour **FO DGFIP 49**, une réhabilitation des trois étages s'impose.

Pour étayer sa requête, **FO DGFIP 49** a pris l'attache d'un certain nombre d'agents. Ceux-ci ont fait part de leurs doléances. Celles liées au bâtiment confirment la nécessité de travaux importants à réaliser. Un simple « replâtrage » de circonstance pour cacher la réalité serait mal compris.

En voici la liste non exhaustive.

a) La mise en conformité des installations électriques permettant aux agents de travailler dans un environnement de confort avec la sécurité qui en découle :

- augmentation des prises murales voire pose de perches le cas échéant,
- nombre de prises électriques suffisant correspondant (PC, caleulette, téléphone...) au besoin afin d'éviter l'usage de multiprises et l'enchevêtrement de fils électriques,

b) La vétusté du bâtiment laisse apparaître des carences en matière d'isolation et de chauffage induisant des variations de températures entre les bureaux en fonction de leur position géographique et des saisons.

Par conséquent, pour améliorer la qualité de vie au travail, il serait impératif de faire le nécessaire pour :

- supprimer les prises d'air sous les fenêtres des bureaux ainsi que les courants d'air dans certains locaux,
- remédier à la température insuffisante dans certains bureaux pendant les périodes de froid,

– installer des climatiseurs dans tous les bureaux (comme cela existe déjà sur d'autres sites du département) pour faire face aux journées de fortes chaleurs, phénomène de plus en plus récurrent comme chacun peut le constater.

– vérifier le bon fonctionnement de tous les stores extérieurs et intérieurs et de procéder à leur remise en état si besoin .

c) Il serait souhaitable de profiter de cette occasion pour faire un ménage approfondi (sols, vitres, pourtours de fenêtres...) des locaux avant les affectations des agents. Malgré les efforts importants des femmes de ménage, la salubrité des locaux impose d'augmenter leurs heures hebdomadaires.

Refaire la peinture des locaux ne serait pas un luxe.

d) Il conviendrait d'installer une isolation phonique adaptée, particulièrement dans le bureau regroupant six agents (SIP) réceptionnant les appels téléphoniques. Le bruit généré par les appels simultanés nuira aux communications. Cette nuisance continue engendrera de la fatigue supplémentaire.

De plus, en matière de téléphonie, il est indispensable de mettre à disposition des agents des appareils de qualité afin d'améliorer la qualité des communications internes et externes. Les conditions de travail des agents concernés en seraient améliorées comme celles des collègues travaillant à proximité.

Enfin, s'agissant du routage des appels vers le bon service, il est indispensable d'en revoir le fonctionnement pour palier les désagréments subis par les agents et les contribuables

e) Le mobilier individuel suivra-t-il l'agent dans son nouveau bureau ? Le personnel semble attaché au fait de retrouver son environnement de travail actuel. Cette question, mérite toute votre attention

f) Compte tenu de la fusion – absorption de quatre structures (deux SIP et deux SIE) en deux entités nouvelles (un SIP et un SIE), des mutations et départs en retraites importants, il serait opportun, par souci de démocratie, de réorganiser un vote sur le dispositif des horaires variables des deux sites.

Pour **FO DGFIP 49**, les restructurations subies doivent impérativement s'accompagner de mesures budgétaires permettant aux agents d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions et non comme cela est le cas, de servir de variable d'ajustement pour réduire les effectifs et la dépense publique.

Alors que des dizaines de milliards sont octroyés sous forme de réductions sociales ou fiscales, les agents en poste à la Cité administrative ne comprendraient pas que la direction locale se retranche derrière la rigueur et l'austérité imposées par le gouvernement.


Par conséquent **FO DGFIP 49** demande, par souci d'égalité de traitement des agents sur la place d'Angers, que tout soit mis en œuvre par la direction locale pour réhabiliter dans son intégralité les trois niveaux du bâtiment « D » correspondant aux services de la DDFiP.

Veillez recevoir, Monsieur l'Administrateur Général des Finances publiques, l'expression de mes sentiments respectueux



Christel LUCAS
Secrétaire départemental
FO DGFIP 49

Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !

BULLETIN D'ADHESION	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	

Bulletin à retourner à Christel Lucas SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit-Thouars 49046 Angers Cedex 01